

Formation pour les professionnel-le-s sur la nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr) en lien avec la Loi sur l'asile (LAsi) et les Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP).

## **Module B : Mariage, regroupement familial, séparation et permis de séjour**

Cette formation s'adresse aux professionnel-le-s qui ont suivi le module A ou qui ont des connaissances de base en droit des étrangers. Le module B aborde les thèmes du mariage, du regroupement familial, de la séparation et de leurs conséquences sur l'octroi ou le renouvellement de l'autorisation de séjour. Nous traiterons également le sujet des violences conjugales dans le cadre du renouvellement d'autorisation de séjour lors des ateliers.

**Jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018**  
9h-12h et 13h30-16h

à la Fraternité du CSP  
Place Arlaud 2  
1003 Lausanne

**Prix : Frais d'inscription pour la journée : 200.-- francs**  
***Délai d'inscription : 6 février 2018***

### ***Programme***

- I. Introduction générale**  
par Mirian Veloz, travailleuse sociale à la Fraternité
- II. Mariage et permis de séjour (procédure pour les personnes sans statut de séjour)**  
par Mirian Veloz, travailleuse sociale à la Fraternité
- III. Regroupement familial selon les accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)**  
Par Eline Schwitzguébel, juriste au secteur juridique du CSP
- IV. Regroupement familial selon la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)**  
**Question particulière des enfants, application des délais du regroupement familial (LEtr)**  
par Alfonso Concha, travailleur social à la Fraternité

### ***Pause repas***

- V. Séparation et renouvellement de l'autorisation de séjour, illustration par des exemples issus de la pratique, échanges de pratique discussion.**

Introduction et animation par Chloé Maire et Mirian Veloz, travailleuses sociales à la Fraternité du CSP.

**Afin de favoriser l'échange et la discussion le point V se déroulera sous la forme d'ateliers. Le même thème sera abordé dans chacun des deux ateliers.**